

**Extrait de décision portant autorisation spéciale en cœur du parc national des Cévennes, pour travaux, constructions, installations, hors droit de l'urbanisme  
N° 20100046 du 15 avril 2010**

*Pétitionnaire* : M. Alfred VELAY

*Localisation des travaux* : Lozère / St Maurice de Ventalon / Route de Vialas

*N° de parcelle* : 13, 14, 25, 26

*Nature des travaux* : Ouverture d'une piste de desserte forestière pour coupe d'éclaircie

**Article 1** : Le pétitionnaire est autorisé à réaliser les travaux dont la localisation et la nature sont décrits ci-avant :

**Article 2** : L'autorisation visée à l'article 1 est assortie des prescriptions suivantes :

- A partir de la D 998, le départ de la piste se fera sur la parcelle n°31 pour prendre un profil de pente régulier en traversant les parcelles n°26-22-21 afin d'arriver sur un replat naturel de la parcelle n°14 ou sera aménagée la place de dépôt ;
- Cette piste camion sera réalisée en déblai-remblai pour une largeur de plate-forme limitée à 3,00 m maximum ;
- La plate-forme de stockage des bois aux dimensions de 20 x 8 m sera aménagée sur le replat naturel situé à proximité de l'ancienne bergerie ;
- A partir de cette plate-forme, une première tire de débardage sera ouverte sous la bergerie en courbe de niveau sur une longueur d'environ 100 m ;
- Après la réalisation de deux lacets, la deuxième tire de débardage suivra le tracé de l'ancien chemin pour accéder à la parcelle n°13 ;
- La largeur de plate-forme des tires de débardage sera limitée à 2,50 m ;
- Avant tous travaux de terrassement, les arbres d'emprise devront être abattus et le bois évacué ;
- Les souches d'arbres devront être enfouies en pied de talus aval ;
- Des coupes eaux devront être réalisés à intervalles réguliers pour l'évacuation des eaux de ruissellement ;
- L'entrée de la piste devra être fermée par la pose d'une barrière cadénassée ;
- L'implantation du tracé de la piste devra être réalisée en présence de l'entreprise adjudicataire, du propriétaire et de l'agent technique du Parc national des Cévennes.